

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Rapport de la CdG-CN: Erreurs survenues au sein des Forces aériennes

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Huguenet, François

Bevorzugte Zitierweise

Huguenet, François 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Rapport de la CdG-CN: Erreurs survenues au sein des Forces aériennes, 1998*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1

Abkürzungsverzeichnis

VBS Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport

DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militärorganisation

BERICHT
DATUM: 23.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Commission de gestion du Conseil national a publié un rapport intitulé «erreurs survenues au sein des Forces aériennes». Elle s'est notamment penchée sur deux erreurs de pilotage commises par le commandant des Forces aériennes Fernand Carrel en 1996. La suite donnée à ces deux erreurs avait été ressentie comme une inégalité de traitement par plusieurs pilotes et avait débouché sur des critiques envers la manière de commander de ce dernier. Dans ses conclusions, la Commission de gestion a entre autres mis en évidence une insuffisance de communication entre le commandant et le chef du DDPS. Elle a ensuite **recommandé au Conseil fédéral de réintroduire la limite d'âge de 55 ans** pour le pilotage des avions de combat, d'examiner si les commandants des Forces aériennes ne devraient pas renoncer définitivement à piloter des aéronefs militaires et enfin de procéder à un examen de la culture de conduite au sein des Forces aériennes. Le Conseil fédéral, dans un rapport publié en septembre, a rejeté toute critique quant au style de commandement de Fernand Carrel et s'est opposé à une interdiction de vol pour les commandants des Forces aériennes. Il a toutefois suivi l'avis de la Commission quant à la limite d'âge de 55 ans pour le pilotage en solo des jets de combat.¹

1) 24 Heures, 23.9.98.; FF, 1998, IV, p. 3772 ss.